

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2018

L'an deux mil dix-huit, le trente janvier, à vingt heures, les membres du Conseil municipal se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, en session ordinaire, sur convocation de Monsieur le Maire en date du 23 janvier 2018, sous la présidence de Monsieur le Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. François OUVRARD, Maire, Mmes et MM. Monique REY, Arnaud LOISON, Fabienne BARDON, Jean-Paul DAVID, Annick PIERS, Jean-Pierre DELSOL (20h39), Christine BURCKEL, Dominique THIBAUD, Adjoint, Mmes et MM. Paul SEZESTRE, Alain GANDEMER, Philippe BAGUELIN, Véronique BARBIER, Frédérique GAUTIER, Marielle NOBLET-BOUGOUIN, Serge DRÉAN (20h09), Laurence HERVEZ, Claudine LE PISSART, Carmen PRIOU, Laurent DENIS, Christophe RICHARD, Isabelle JOLY, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Patrick GIRARD, pouvoir à Mme Fabienne BARDON,
Mme Annie ROCHEREAU-PRAUD, pouvoir à M. Arnaud LOISON,
M. Didier DAVAL, pouvoir à M. Jean-Paul DAVID,
M. Sébastien POURIAS, pouvoir à M. François OUVRARD,
M. Thierry MERLIN.

SECRÉTAIRE : Mme Annick PIERS est élue secrétaire de séance.

ASSISTANTES : Mme Charline HUPEL, Assistante.

Monsieur le Maire ouvre la séance, remercie les membres présents et constate que le quorum est atteint.

Il soumet à l'approbation du Conseil Municipal le compte rendu de la séance du 28 novembre 2017. Monsieur Alain GANDEMER souligne un point :

- S'est glissée une erreur de calcul page 8, relative à l'indemnité d'éviction. Le bon calcul est le suivant : $(799,65 \text{ €} \times 1,6 \text{ ha} \times 4 \text{ ans}) + (242 \text{ €} \times 1,6 \text{ ha}) = 5\,504,76 \text{ €}$;

Monsieur le Maire donne ensuite lecture de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. FINANCES

- 1.1. DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES
- 1.2. BUDGET COMMUNAL : PAIEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET
- 1.3. BUDGET ASSAINISSEMENT : PAIEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET
- 1.4. DOTATIONS SCOLAIRES 2018
- 1.5. TARIFS DES SALLES 2018
- 1.6. TARIFS DES SERVICES 2018
- 1.7. TARIFS DIVERS 2018
- 1.8. GRATUITÉ DES COPIES POUR L'ASSOCIATION L'AMITIÉ GRANDCHAMPENOISE

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 2.1. MODIFICATION HORAIRE D'OUVERTURE
- 2.2. PRÉVOYANCE DU PERSONNEL

3. TRAVAUX ET VOIRIE

- 3.1. CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE MATERNELLE SUR LE SITE DE LA FUTAIE
- 3.2. PROJET D'ÉQUIPEMENT SPORTIF MULTIFONCTIONS

4. INFORMATIONS DIVERSES

- 4.1. DATES

1. FINANCES

1.1. DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Monsieur le Maire rappelle que le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) prévu à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), qui doit porter tant sur le budget principal que sur les budgets annexes et être présenté dans les deux mois qui précèdent le vote du budget, doit désormais faire l'objet d'un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) dont le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 prévoit le contenu, les modalités de publication et de transmission sur lequel s'appuie le DOB repris aux articles L.2312-1 et D.2312-3 du CGCT pour le bloc communal.

Monsieur le Maire présente le ROB avec Monsieur LOISON au Conseil municipal.

A- Budget Principal Commune

- ÉVOLUTION DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE :
Population au 1^{er} janvier 2017 : 5 599 habitants.

Monsieur Arnaud LOISON fait un point sur le projet de loi de finances 2018 et la réforme de la taxe d'habitation, de 2018 à 2020. Il précise que 78 % des foyers grandchampenois seront exonérés, la base de calcul restant 2017.

Monsieur le Maire ajoute que, comme vu lors de la plénière finances, la commune peut faire le choix d'une augmentation de la fiscalité, part qui restera à payer par les habitants. Le foncier bâti et le foncier non bâti ne sont pas soumis au dégrèvement. Depuis le 1^{er} janvier 2018, le nouveau foncier bâti des parcs d'activités est versé à la CCEG, conformément au pacte territorial, puis est redistribué aux communes de façon équitable. Les bénéficiaires sont ceux qui n'ont pas de parcs d'activités, les contributeurs ceux qui en ont. Il ajoute que nous sommes une commune qui a une fiscalité forte mais le taux figé au 1^{er} janvier 2018 nous avantage dans les calculs.

- ÉVOLUTION DES DOTATIONS :
Total Dotation Générale Forfaitaire en 2017 : 393 120,00 €

Monsieur le Maire précise que les droits de mutation sont perçus sur les cessions de maisons et de terrains constructibles. Les recettes réelles de fonctionnement sont en hausse constante car la fréquentation des services est toujours en augmentation. Les comparaisons avec les autres communes se font sur les chiffres INSEE qui ont toujours deux à trois ans de retard.

- GESTION DE LA DETTE : En 2017, la dette par habitant s'élève à 586 €. Elle verra une augmentation en 2018 car des projets feront appel à l'emprunt.

- LES EMPLOIS DE LA COMMUNE :
Évolution du personnel en ETP :
74,72 ETP en 2017.

Évolution des dépenses de personnel :
En 2017, 452 € par habitant.
Pour 2018, il est prévu 479 € et en 2019, 480 €.

Monsieur le Maire précise que cette augmentation est essentiellement due à la titularisation de plusieurs agents et aux charges qui ont augmenté.

Monsieur le Maire indique que les embauches réalisées sont surtout liées à l'augmentation des effectifs scolaires, qui impactent les services enfance dans leur globalité (périscolaire, restauration scolaire, TAP).

20h39 : Arrivée de M. Jean-Pierre DELSOL.

- LA GESTION DES SERVICES :
Augmentation de la fréquentation des services

- ✚ **Multi-Accueil** : 268 000 € de dépenses en 2017. Une hausse de l'autofinancement, dû à la gestion des contrats entre permanents et occasionnels.

Monsieur le Maire indique que l'on se doit d'avoir des places d'accueil occasionnel où alors, il faudrait passer en statut crèche. La réflexion se porte sur le nombre de places de ces accueils temporaires. Il ajoute que 40 enfants sont sur liste d'attente.

- ✚ **Relais Assistantes Maternelles** : 36 000 € de dépenses en 2017.

- ✚ **Accueil Périscolaire** : 301 000 € de dépenses en 2017 contre 255 000 € en 2016.

Monsieur le Maire souligne le fait qu'il n'y a pas d'auto-financement au périscolaire, car la commune bénéficie des 90 €/élève d'aides de l'État pour les TAP (50 € par l'État et 40 € par la CAF). Cependant, il indique qu'il ne connaît pas la pérennité de ces dotations, ce qui implique des interrogations pour les années à venir.

- ✚ **Accueil de Loisirs** : 136 000 € de dépenses en 2017.

- ✚ **Animation Jeunesse** : 110 000 € de dépenses en 2017.

Monsieur le Maire indique que le coût de fonctionnement a augmenté. De plus, il y a un faible complément des familles.

Monsieur le Maire ajoute que depuis le 1^{er} janvier 2018, un demi-poste a été supprimé.

✚ **Repas facturés aux familles** : Le nombre de repas augmente chaque année depuis plusieurs années. En 2017, 83 312 repas facturés contre 76 382 en 2016.

Monsieur Arnaud LOISON rappelle que le taux d'effort a été mis en place au 1^{er} janvier 2017.

✚ **Médiathèque** : Augmentation des dépenses. 139 000 € en 2017 contre 110 000 € en 2016.

Monsieur le Maire indique qu'il y a eu une importante augmentation depuis 2015, liée à la construction de la médiathèque (nouvel équipement, nouveau service, nouveaux achats...). Il indique également qu'elle propose à ses lecteurs le double d'ouvrages.

- LES CAPACITÉS FINANCIÈRES : CAF Nette = CAF Brute – Capital d'emprunt remboursé dans l'année
- COMPTE ADMINISTRATIF PROVISoire 2017

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	4 939 457,56 €	2 908 816,29 €
Recettes	5 613 719,51 €	2 852 720,11 €
Résultat 2017	674 261,95 €	- 56 096,18 €
Résultat cumulé 2016	248 442,48 €	976 868,12 €
Résultat de Clôture	922 704,43 €	920 771,94 €

Monsieur le Maire se dit satisfait du résultat.

- LES PROJETS À VENIR :

Projets	Dépenses 2018	Dépenses 2019	Dépenses 2020	Subventions
Acquisitions foncières	1 110 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €	
Acquisitions mobilières	350 000,00 €	116 000,00 €	93 000,00 €	
Informatique copieurs	80 000,00 €	70 000,00 €	20 000,00 €	
Remplacements véhicule balayeuse tracteur	100 000,00 €	140 000,00 €	25 000,00 €	
Extension cimetièrè	215 000,00 €			
Groupe maternel la Futaie	395 000,00 €	2 700 000,00 €	20 000,00 €	800 000,00 €
Salle multifonctions	1 200 000,00 €	10 000,00 €		397 000,00 €
Extension Accueil Périscolaire	60 000,00 €		40 000,00 €	20 000,00 €
Effacement extension éclairage public	150 000,00 €	100 000,00 €	80 000,00 €	
Liaisons douces et voirie	180 000,00 €	190 000,00 €	110 000,00 €	
Travaux PAVC	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	
Travaux chemins		150 000,00 €	150 000,00 €	
Aménagements urbains	810 000,00 €	100 000,00 €	45 000,00 €	
Travaux Ateliers municipaux	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	
Travaux divers bâtiments	180 000,00 €		190 000,00 €	
Restes à Réaliser 2017	1 006 000,00 €			780 000,00 €
TOTAL	6 086 000,00 €	4 126 000,00 €	1 333 000,00 €	1 997 000,00 €

B- Budget Annexe Lotissements Communaux

Monsieur le Maire rappelle que la Municipalité a fait le choix de créer un lotissement communal de 16 lots afin de diversifier ses recettes dans un contexte financier contraint.

L'acquisition du foncier pour 319 k€, les travaux d'aménagement de la voirie pour 349 k€, les réseaux pour 109 k€ nécessiteront l'inscription au budget 2018 d'une enveloppe de 866 k€ hors taxes qui, avec la revente des lots pour un montant de 1 259 k€, permettra de dégager un excédent à l'issue de l'opération.

C- Budget Annexe Assainissement

- COMPTE ADMINISTRATIF 2017 PROVISOIRE

	Exploitation	Investissement
DÉPENSES	100 896,22 €	343 943,80 €
RECETTES	425 166,56 €	605 879,12 €
RÉSULTAT 2017	324 270,34€	261 935,32 €
<i>Excédent cumulé 2015</i>	<i>774 457,02 €</i>	<i>351 525,17 €</i>
RÉSULTAT DE CLÔTURE	1 098 727,36 €	613 460,49 €

Monsieur le Maire indique que depuis plusieurs années, ce budget est en excédent. Avec toutes les pluies qui sont tombées, l'étude en nappe haute pour la mise en place du schéma directeur d'assainissement aura lieu début mars, avec un diagnostic du réseau rendu avant l'été. Des travaux seront à engager pour endiguer les arrivées d'eaux parasites dans un réseau vieillissant. D'autre part, des études seront engagées en partenariat avec la CCEG pour créer une station d'épuration commune. Au 1^{er} janvier 2020, la CCEG devrait reprendre la compétence assainissement, le marché des études étant lancé. Mais cette échéance pourrait être repoussée à 2026, ce transfert ne faisant pas l'unanimité entre les douze communes.

Monsieur Dominique THIBAUD souligne qu'il vaut mieux faire de gros investissements en début de mandat plutôt qu'en fin de mandat.

Monsieur le Maire ajoute que les deux années à venir seront cruciales en termes d'investissements. On peut encore profiter de taux d'emprunts très attractifs.

Les explications globales étant présentées, Monsieur le Maire rappelle le principe du débat d'orientation et ajoute que les remarques sont les bienvenues.

Madame Claudine LE PISSART souligne que les dépenses d'investissement 2018 sont importantes. Elle demande si les moyens humains seront suffisants ?

Monsieur le Maire répond que oui, il y a des personnes pour s'occuper de monter les dossiers (cahier des charges...). Si jamais il y avait nécessité, un projet pourrait être décalé sur l'année 2019. Il précise que la priorité est l'école maternelle car elle doit ouvrir en septembre 2020.

Madame Laurence HERVEZ demande si on va aussi agrandir la cantine ?

Monsieur le Maire répond que non. Une classe sera ouverte, l'espace maternel sera regroupé et l'accueil périscolaire sera agrandi. Pour la cantine, la réflexion portera plutôt sur l'organisation des services.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires sur la base du rapport présenté,

VOTE le DOB sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires présenté et annexé.

1.2. BUDGET COMMUNAL : PAIEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET

Monsieur Arnaud LOISON, Adjoint aux Finances, rappelle les dispositions extraites de l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui prévoit que « *Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.*

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. »

À l'exception des crédits afférents au remboursement de la dette, les dépenses à prendre en compte sont les dépenses réelles de la section d'investissement votées au budget N-1, c'est-à-dire non seulement les dépenses inscrites au budget primitif mais également celles inscrites dans les décisions modificatives.

En revanche, les crédits inscrits en restes à réaliser (RAR) ne doivent pas être retenus pour déterminer le ¼ des ressources susceptibles de pouvoir être engagées, mandatées et liquidées avant le vote du budget.

Les dépenses ainsi autorisées dans l'attente du vote du budget engagent la collectivité locale dans la mesure où elles devront être reprises à minima au budget de l'exercice 2018.

Montant des dépenses réelles d'investissement budgétisées en 2017 (hors chapitre 16) : 3 473 081,85 € au Budget Primitif + 115 000 € en Décision Modificative soit 3 588 081,85 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur du ¼ des crédits soit 897 020,46 €.

Ceci concerne les nouvelles dépenses d'investissement (hors restes à réaliser) des chapitres 20, 21 et 23.

<u>CHAPITRES</u>	<u>MONTANTS</u>
20 – Immobilisations Incorporelles	10 000 €
2031 – Frais d'Etudes	5 000 €
2051 – Logiciels	5 000 €
21 – Immobilisations corporelles	50 000 €
2111 – Immobilisations corporelles	25 000 €
21578 – Autre matériel et outillage de voirie	1 000 €
2183 – Matériel de bureau et matériel informatique	4 000 €
2184 – Mobilier	5 000 €
2188 – Autres immobilisations corporelles	15 000 €
23 – Immobilisations en cours	620 000 €
2312 – Terrains	10 000 €
2313 – Constructions	50 000 €
2315 – Installations matériels et outillages techniques	560 000 €
TOTAL	680 000 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE d'accepter les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à engager les dépenses d'investissement ci-dessus désignées.

1.3. BUDGET ASSAINISSEMENT : PAIEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET

Monsieur Arnaud LOISON, Adjoint aux Finances, rappelle les dispositions extraites de l'article L. 1612-1 du Code général des collectivités territoriales qui prévoit que « *« jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.* »

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. »

À l'exception des crédits afférents au remboursement de la dette, les dépenses à prendre en compte sont les dépenses réelles de la section d'investissement votées au budget N-1, c'est-à-dire non seulement les dépenses inscrites au budget primitif mais également celles inscrites dans les décisions modificatives.

En revanche, les crédits inscrits en restes à réaliser (RAR) ne doivent pas être retenus pour déterminer le ¼ des ressources susceptibles de pouvoir être engagées, mandatées et liquidées avant le vote du budget.

Les dépenses ainsi autorisées dans l'attente du vote du budget engagent la collectivité locale dans la mesure où elles devront être reprises à minima au budget de l'exercice 2018.

Montant des dépenses réelles d'investissement budgétisées en 2017 (hors chapitre 16) 1 211 749,60 € au Budget Primitif sans Décision Modificative.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur du ¼ des crédits soit 302 937,40 €.

Ceci concerne les nouvelles dépenses d'investissement (hors restes à réaliser) des chapitres 20, 21 et 23.

<u>CHAPITRES</u>	<u>MONTANTS</u>
20 – Immobilisations Incorporelles	10 000 €
2031 – Frais d'études	10 000 €
23 – Immobilisations en cours	60 000 €
2315 – Installations matériels et outillages techniques	60 000 €
TOTAL	70 000 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE d'accepter les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à engager les dépenses d'investissement ci-dessus désignées.

1.4. DOTATIONS SCOLAIRES 2018

Monsieur Arnaud LOISON, Adjoint aux Finances, donne lecture de la proposition de dotations pour les écoles telle qu'elle a été validée par la Commission Finances du 16 janvier 2018.

TARIFS / PARTICIPATIONS	2018
Dotation par Élève 2018	
Sorties pédagogiques	9,50 €
A.P.E.L. St-Joseph	9,50 €
Fournitures scolaires par élève	40,50 €
Dotation papier par élève	2,10 €
<i>Sous-total</i>	42,60 €
Dotation par École 2018	

Fournitures de direction par école publique	260,00 €
Forfait annuel consommable informatique/directeur	59,00 €
Voyage scolaire à caractère spécifique sur présentation d'un projet	566,00 €
Dotation par Élève 2018	
Contrat d'Association - OGEC École St-Joseph	548,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VOTE les dotations scolaires pour l'année 2018 telles que présentées ci-dessus à savoir :

- Pour les sorties pédagogiques : 9,50 € par élève ;
- Au titre des fournitures scolaires (dont papier) : 42,60 € par élève ;
- Pour chaque école publique une dotation de fournitures de direction de : 260 € ;
- Pour chaque école une dotation informatique de 59 € ;
- Ainsi qu'une dotation de 566 € par projet d'école à caractère spécifique.

PREND NOTE du projet de classe découverte à Quiberon de l'école de la Futaie, de classe patrimoine en Normandie de l'école Robert-Desnos et de classe de neige à la Bourboule pour l'école St-Joseph et confirme l'attribution de la dotation de 566 € pour chacune d'elles.

1.5. TARIFS DES SALLES 2018

Monsieur Arnaud LOISON, Adjoint aux Finances, donne lecture de la proposition des tarifs 2018 telle qu'elle a été validée par la Commission Finances du 16 janvier 2018. Il précise que, dans un souci de simplification, les tarifs été hiver ont été supprimés au profit d'un tarif unique.

TARIF 2018	PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES ET ASSOCIATIONS GRANDCHAMPENOISES	PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES ET ASSOCIATIONS EXTERIEURES
HALL ST EXUPERY		
Hall Saint Exupéry + local traiteur réservation maximum 2 mois avant la date	150 €	210 €
Ménage à charge locataire		
PREVERT + HALL ST EXUPERY		
Journée et/ou soirée	400 €	780 €
Ménage (obligatoire sauf asso grandchampenoises)	111 €	111 €
FORFAIT 2 jours consécutifs (Tarif journée Prevert + St Exupéry + 1/2 Tarif pour 2 ^{ème} Journée + ménage)	720 €	1 260 €
Assemblée Générale (Hors Commune)		350 €
Caution	1 000 €	

- Mise à disposition gratuite pour 2 week-ends de représentation théâtre (Association de Grandchamp-des-Fontaines) - Tarif forfait 2 jours pour les autres réservations du vendredi au dimanche soir.
- Application du tarif Association de Grandchamp-des-Fontaines pour les Assemblées Générales des Associations des communes d'Erdre et Gesvres n'ayant pas de salle sur leur commune.

ESPACE DES CÈDRES

Ménage à charge du locataire Caution 500 €	TARIF 2018
FERMETTE	
Réunion ou vin d'honneur après sépulture - Gratuit	
LES CEDRES	
Vin d'honneur	120 €
Manifestation 1 journée réservation max 2 mois avant la date	290 €

SALLE DES BLÉS D'OR

Réservée exclusivement aux associations pour leurs diverses réunions et assemblées générales

- Ménage à charge du locataire
- Manifestations (sans repas)

ESPACE DES CHÊNES	TARIF 2018	
Ménage à charge du locataire	GRANDCHAMP	EXTÉRIEUR
Cautiion	500 €	
Manifestation	100 €	190 €

ESPACE DES FRÊNES	TARIF 2018	
Ménage à charge du locataire	GRANDCHAMP	EXTÉRIEUR
Cautiion	500 €	
Manifestation	55 €	110 €

SALLES SPORTIVES	TARIF 2018	
<i>Ménage par les clubs – Cautiion 500 €</i>		
Manifestations sportives avec droit d'entrée (forfait)	126 €	

- CONDITIONS DE RÉSERVATION DES SALLES : Paiement : 50 % d'arrhes à la réservation, le solde à la remise des clés.
- Participation obligatoire (même si gratuité accordée) aux frais de fonctionnement de 16 € sauf arbres de Noël sans goûter et réservations liées à la saison culturelle de la CCEG.
- Pour les manifestations liées à la saison culturelle de la CCEG, deux semaines de location gratuites sont accordées - Pour les manifestations publiques sans droit d'entrée, location 16 € (compris expositions – ventes - bourses diverses) - avec perception d'un droit d'entrée limitée à deux réservations par an à 16 € chacune (quelle que soit la salle utilisée).
- Gratuité de la mise à disposition des bacs poubelles pour les manifestations en extérieur, kermesses et vide-greniers mais sensibilisation au tri de manière à laisser la voirie propre.

FORFAIT MÉNAGE SI NON CONFORME À L'ÉTAT DE MISE À DISPOSITION

	TARIF 2018
Salles des Chênes - Frênes - Cèdres - Blés d'Or	40 €
Complexe ou Salles Sportives	80 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VOTE les tarifs des salles pour l'année 2018 tels que présentés ci-dessus.

1.6. TARIFS DES SERVICES 2018

Monsieur Arnaud LOISON, Adjoint aux Finances, donne lecture de la proposition des tarifs 2018 telle qu'elle a été validée par la Commission Finances du 16 janvier 2018. Il précise que les taux d'efforts nouvellement mis en place depuis le 1^{er} janvier 2017 ne seront pas revalorisés.

Monsieur Arnaud LOISON précise que l'on propose de passer la pénalité à la demi-heure de retard car les dépassements d'horaires sont de plus en plus fréquents.

MULTI-ACCUEIL "À LA CLAIRE FONTAINE"

Pour information Plafond – Plancher et taux définis par la CAF

TARIF HORAIRE OBLIGATOIRE ACCUEIL COLLECTIF	1 ENFANT 2,5 parts 0,06%	2 ENFANTS 3 parts 0,05%	3 ENFANTS 4 parts 0,04%	4 à 7 ENFANTS 0,03%	8 et + 8 ENFANTS 0,02%
PLANCHER JANVIER 2018 687,30€	0,41 €	0,34 €	0,27 €	0,20 €	0,13 €
PLAFOND JANVIER 2018 4 874,62€	2,92 €	2,43 €	1,94 €	1,46 €	0,97 €

Pénalité pour dépassement d'horaire : 3 € par 1/2 heure de dépassement

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Tarifs Rentrée 2018	Taux d'effort appliqué au Quotient Familial	Tarif Plancher	Tarif Plafond
Tarif horaire du matin et du soir	0,230 %	0,50 €	3,05 €
TAP ou 1 ^{re} Heure d'accueil périscolaire du soir	Minoration de 50 %		
Mercredi après-midi	0,625 % moins 0,50 € (prix du goûter non fourni)	1,50 €	9,50 €

- Transport +50 km AR : 5 € ;
- Transport -50 km AR : 2,50 € ;
- Pénalité pour dépassement d'horaire : 3 € par ½ heure de dépassement.

ACCUEIL DE LOISIRS "LES FARFADETS"

Tarifs Rentrée 2018	Taux d'effort appliqué au Quotient Familial	Tarif Plancher	Tarif Plafond
Journée ALSH	1,165 %	4 €	18,50 €
Journée ALSH si semaine complète	1,0485 %	3,60 €	16,65 €
Demi-journée sans repas ou après-midi	0,625 %	2 €	10 €
Demi-journée avec repas ou matin	1,02 %	4 €	14,95 €

- Transport +50 km AR : 5 € ;
- Transport -50 km AR : 2,50 € ;
- Pénalité pour dépassement d'horaire : 3 € par ½ heure de dépassement.

RESTAURATION SCOLAIRE

Tarifs Rentrée 2018	Taux d'effort appliqué au Quotient Familial	Tarif Plancher	Tarif Plafond
Repas enfant	0,395 %	2,30 €	4,95 €

- Tarif PAI : 1,95 € (fourniture du repas par la famille) ;
- Tarif Adulte : 5,60 €
- Pénalité pour enfant non inscrit à la cantine : 1,50 € par repas


TARIF SERVICE ANIMATION JEUNESSE

ACTIVITÉ	COÛT PRESTATAIRE	PARTICIPATION JEUNE COMMUNE	PARTICIPATION JEUNES HORS COMMUNE
Musée – Sortie Nantes + Agglomération / TEG	GRATUIT	2 €	4 €
Ludothèque/Maison des Jeux Sortie Mer + 25 km Piscine Ateliers Goûter/Pâtisserie	Adhésion 12 €/ an GRATUIT 3 € 3 €	3 €	4 €
Swin Golf (1h30/2h) Mini-Golf Ateliers Cuisine Match de Basket	50 €/groupe 4 à 5 € 4 à 5 € 4 €	4 €	6 €
Initiation d'une activité avec intervenant Lasergame (1 partie) R'Soccer Sortie Hangar Patinoire	35 à 55 €/h 5 € 5 € 5.50 € 4.70 €	5 €	8 €
Match de Football (Ligue 1) + Coupe Cinéma Shopping + Repas Bowling (2 parties) Olympiades - projet intercommunal Sortie Spectacle éducatif Festival du Jeu de Parthenay	6 € (Opération Clubs) 4.50 à 6 € 5 à 7 € 6 € 160 €/groupe Selon spectacle GRATUIT	6 €	8 €
Équitation Escalade Canoë-kayak (2h)	70 à 90 €/groupe 7 € 8 €	8 €	10 €
Banane Tractée (Challans)	8 €	9 €	11 €
Match de Hand Lasergame (2 parties) Soirée "Resto" Acrocime Carquefou Parc des Naudières Canoë kayak (3h) Bateaux électriques (2h- 7 jeunes) Escal'Atlantic Escape Game (Enquête en Ville)	10/12 € 10 € 12.50 € 11 € 10 € 11 € 10 € 10 € 10 €	10 €	13 €
Karting (1 série ou 2x5mn)	10 à 12 €	11 €	13 €
Parcs Animaliers Terra Botanica	12 à 17 € 12 €	13 €	16 €
Escape Game en salle Ciné + Repas Bowling/Laser (2 parties) + Repas	14/15 € 13/15 € 13/15 €	14 €	16 €

Paintball (200 billes)	17 €		
Activités Nautiques	10 à 15 €	15 €	19 €
Bateaux électriques (1/2j-7 jeunes)	10 à 15 €	16 €	21 €
Paintball (300 billes)	20 €	18 €	22 €
Karting (2 séries)	20 €	20 €	23 €
Paintball (500 billes)	25 €	23 €	27 €
Bateaux électriques (1j -7 jeunes)	23 €	24 €	32 €
Karting, Formule Jeunes (3 séries)	30 €	26 €	30 €
Parc d'attractions (selon coût)	Transport + entrée		
Futuroscope	35 à 40 €	Application Du taux d'effort	
Puy du Fou	30 à 35 €		
Astérix (en car)	55 à 60 €		
Disneyland Paris (en car)	70 à 75 €		
Stages à thèmes	Coût total du stage		
3 jours	De 200 à 300 €	Application Du taux d'effort	
5 jours	De 250 à 350 €		
Séjours	Coût total du séjour Moins Autofinancements	Application du taux d'effort	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VOTE les tarifs des services Multi-Accueil, Périscolaire, Accueil de Loisirs et restaurant scolaire pour une application au 1^{er} janvier 2018 tels que présentés ci-dessus ;

VOTE les tarifs des services de l'Animation Jeunesse pour une application à la rentrée 2018 tels que présentés ci-dessus.

1.7. TARIFS DIVERS 2018

Monsieur Arnaud LOISON, Adjoint aux Finances, donne lecture de la proposition des tarifs 2018 telle qu'elle a été validée par la Commission Finances du 16 janvier 2018.

TARIFS	2018
Badge salles de sports	10,00
Carte périscolaire	6,00
Livre de M. Pierre AUBRY - Des Temps et des Hommes... Chroniques et nouvelles	20,00
Abonnement Médiathèque / famille	20,00
Abonnement Médiathèque / Individuel	10,00
Abonnement Médiathèque / Tarif réduit	10,00
Sac sérigraphié médiathèque	5,00
Sac offert à chaque nouvelle famille	
Carte	6,00
Livre ou CD perdu REMPLACEMENT à l'identique	
DVD perdu ou détérioré	43,00
Médiathèque - Impression de page internet ou photocopie Noir et Blanc Carte de 10	2,00
Cimetière : 15 ans	211,00
30 ans	346,00
Columbarium : 15 ans	315,00
30 ans	444,00
Plaque Jardin du souvenir	53,00
Un tiers de la recette reversée au CCAS	
Demande de Reprise de la concession par la commune avant la date d'expiration : Remboursement uniquement de la part Commune au prorata du nombre d'années restant, la part CCAS restant acquise	
Photocopies (l'unité) :	
Associations	0,10
Particuliers (jusqu'à 10)	0,20
Particuliers (à partir de la 11ème)	0,10
Artisans	0,20
Copie couleur	1,00
Télécopies jusqu'à 3 pages	1,00
Télécopies au-delà de 3 pages	2,00
Fourrière : - Capture	60,00
- Majoration récidive	73,00
- Frais de pension/jour	6,00
- Majoration intervention extérieure de capture (en plus des frais initiaux de capture)	68,00
Prêt de Barnums x 2 sur remorque forfait	200,00
Droit de Place annuel	50,00
Droit de Place occasionnel	15,00
Fermage 87,83 € l'hectare en 2017 selon revalorisation officielle de l'indice des fermages 2018	
Affranchissement Maison de l'Emploi selon le nombre d'affranchissements au tarif en vigueur	
Distribution du magazine Erdre et Gesvres – 1 distribution par an	340,00
Entretien Espaces Verts Maison de l'Emploi	1 160,00

TARIFS / PARTICIPATIONS	2018
Participation au raccordement pour maison individuelle	
- Neuve	3 120 €
- Existante	1 200 €
Collectifs neufs hors logements locatifs sociaux	1 200 €/logement +10 €/m ² SP*
Création de logements / dans immeuble existant	1 200 € /immeuble + 10 /m ² SP* créée
Au raccordement de Case commerciale ou bâtiment d'activité	3 120 €

*Surface Plancher

Redevance assainissement /m ³	1,07 €
--	--------

Monsieur Arnaud LOISON précise que le prêt des barnums aux communes voisines requiert quatre agents pour les installer et les remettre en bon état de future utilisation, ce qui explique l'augmentation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VOTE les tarifs pour l'année 2018 tels que présentés ci-dessus.

1.8. GRATUITÉ DES COPIES POUR L'ASSOCIATION L'AMITIÉ GRANDCHAMPENOISE

Monsieur Arnaud LOISON, Adjoint aux Finances, propose d'accorder la gratuité des photocopies à l'association L'Amitié Grandchampenoise pour les années 2016 et 2017, au vu de leur contexte financier, soit 204 copies (134 en 2016 et 70 en 2017).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VOTE la gratuité des photocopies de l'association L'Amitié Grandchampenoise pour les années 2016 et 2017.

Monsieur le Maire remercie Arnaud LOISON, la commission Finances, Mylène BOULAY, Directrice générale des services, et Chrystèle BICHON, responsable finances pour la qualité des documents présentés, avec un DOB qui se rapproche beaucoup du budget.

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2.1. MODIFICATION HORAIRE D'OUVERTURE

Madame Annick PIERS, Adjointe à la Lecture Publique, explique qu'à la suite de la commission Lecture Publique du 22 janvier 2018, il a été décidé de modifier les horaires d'ouverture de la médiathèque. (Annexe)

Madame Annick PIERS, Adjointe à la Communication, ajoute qu'une réflexion est en cours pour une ouverture au public le jeudi matin, suite à des demandes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTE les modifications des horaires de la Médiathèque

2.2. PRÉVOYANCE DU PERSONNEL

Le dispositif destiné à permettre aux collectivités de participer au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents a été mis en place par le décret n°2011-1474. L'adhésion à une protection sociale complémentaire est facultative pour les agents.

La collectivité a la possibilité d'adhérer à une convention de participation mise en place par le Centre de Gestion. Cette convention, d'une durée de 6 ans, permet la mutualisation des risques et donc d'obtenir un niveau de garanties et de taux intéressant.

Si la collectivité décide d'adhérer au contrat groupe, seul celui-ci pourra bénéficier de la participation financière.

En application de l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 le Centre de Gestion a décidé de lancer une consultation en vue de conclure une convention de participation pour le risque prévoyance avec effet au 1^{er} janvier 2019, pour le compte des collectivités et établissements affiliés qui le demandent.

À l'issue de la consultation, la collectivité conservera la possibilité de ne pas signer la convention de participation proposée.

Le montant de la participation que compte verser la commune sera précisé à la signature de la convention. Ce montant, qui peut être modulé, ne pourra dépasser le montant total de la cotisation.

Il aura été déterminé au préalable dans le cadre du dialogue social avec les représentants du personnel et après avis du Comité technique du Centre de Gestion.

Monsieur le Maire précise qu'il n'y a pas tellement d'agents qui y souscrivent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation d'une convention de participation au titre du risque prévoyance que va engager le Centre de Gestion en application de l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 ;

PREND ACTE qu'après avoir pris connaissance des garanties et tarifs proposés, la collectivité aura la faculté de ne pas signer la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion à compter du 1^{er} janvier 2019.

3. TRAVAUX ET VOIRIE

3.1. CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE MATERNELLE SUR LE SITE DE LA FUTAIE

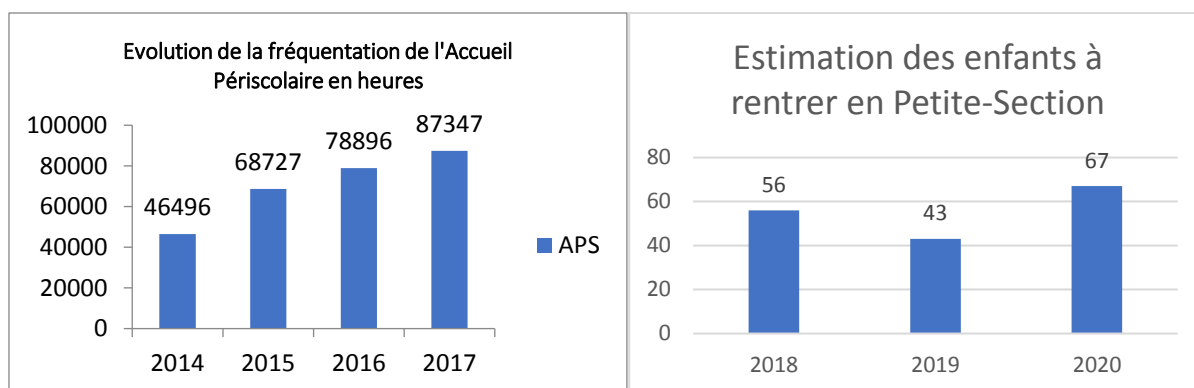
Monsieur le Maire présente le projet de Construction d'une école maternelle sur le site de la Futaie.

Situation Actuelle :

- Rentrée 2017 : 13 classes, 347 enfants dont :
 - o 5 maternelles, 138 enfants
 - o 8 élémentaires, 209 enfants
- Salle informatique mise à disposition d'une classe
- Transformation de la salle de réunion en salle de sieste
- Effectifs périscolaires :
 - o Maternelle : 75 enfants
 - o Élémentaire : 90 enfants
- Périscolaire actuel d'une surface de 260 m² soit en dessous des normes PMI (3 m² par enfant)

Effectifs à venir :

Rentrée	Départ	Naissance n-3	Rentrée PS estimé	Rentrée de CP
2018	41	86	56	34
2019	27	66	43	47
2020	36	102	67	57



À la vue de ces chiffres, une rencontre avec l'Inspection d'Académie a été organisée le 20 octobre 2017. Monsieur l'Inspecteur nous a fortement recommandé de créer un nouveau groupe scolaire maternel, différencié de l'élémentaire, pour retrouver des structures scolaires à taille humaine.

Dans le même temps, une démarche a été faite auprès de Monsieur le Sous-Préfet le 13 novembre 2017. Un groupe de travail s'est constitué avec les élus, les enseignants et le personnel scolaire et périscolaire pour déterminer un nouveau projet d'école maternelle et la restructuration de l'actuel périscolaire de la Futaie.

Dans le cadre du projet Climat Énergie Territorial, Monsieur le Maire propose d'intégrer ce projet dans une démarche d'autoconsommation de l'énergie électrique par une production d'énergie solaire. Le surplus de production électrique pouvant être utilisé pour l'école, le restaurant ou la Maison de la Petite Enfance.

Description de l'avant-projet :

Surface de l'extension			
Nbr	Pièce	Surface	Total
6	classes	60 m ²	360
4	ateliers	15 m ²	60
4	salles de sieste	40 m ²	160
1	bureau de direction	12 m ²	12
1	salle des ATSEM	12 m ²	12
1	salle des professeurs	12 m ²	12
2	blocs sanitaires principaux	20 m ²	40
2	petits blocs sanitaires	3 m ²	6
1	WC personnel encadrant	3 m ²	3
1	douche PMR	3 m ²	3
1	local buanderie/ ménage	6 m ²	6
1	local info/elec	3 m ²	3
1	espace accueil et couloir	220 m ²	220
1	salle de motricité	100 m ²	100
1	chaufferie	5 m ²	5
1	local de jeux extérieurs	6 m ²	6
Surface Totale (m²)			1008
Prix TTC/m² Travaux et honoraires BE			2 500 €
Coût Total estimé			2 520 000 €

Monsieur le Maire précise qu'il y aura sur ce bâtiment une production photovoltaïque. Aujourd'hui on peut consommer ce qu'on produit, y compris sur les bâtiments existants et revendre le surplus.

Dépenses		Recettes	
Honoraires Maîtrise d'œuvre	230 000,00 €	DETR	350 000,00 €
Étude de Sol	3 000,00 €	Subvention département	500 000,00 €
Sécurité Protection de la Santé	30 000,00 €	Fonds de concours CCEG	75 000,00 €
Contrôle Technique	75 600,00 €	Auto-financement	595 000,00 €
Domage Ouvrage	25 200,00 €	Emprunt	1 000 000,00 €
Travaux	2 156 200,00 €		
TOTAL	2 520 000,00 €	TOTAL	2 520 000,00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE de créer une école maternelle sur le site de la Futaie ;

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter toutes aides et subventions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 25 voix POUR et 1 ABSTENTION,

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement liés à la création d'une école maternelle ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés associés et l'ensemble des pièces liés ;

VALIDE le plan de financement tel que présenté ;

3.2. PROJET D'ÉQUIPEMENT SPORTIF MULTI FONCTIONS

Monsieur le Maire évoque la nécessité de créer une nouvelle salle de sport multifonctions plutôt destinée aux sports de raquettes. En effet, les créneaux des salles Mimoun, Besson et Jules-Verne arrivent à saturation et la croissance de la population confirme la nécessité d'anticiper des équipements complémentaires. Les premières estimations du projet font apparaître un coût de 1 200 000 € HT. Aussi, il propose d'inscrire dès maintenant les demandes de subvention nécessaires à l'avancement rapide de ce projet.

Dépenses		Recettes	
Honoraires Maîtrise d'œuvre	90 000,00 €	DETR	350 000,00 €
Étude de Sol	5 000,00 €	Fédération Française de Tennis + CNDS	50 000,00 €
Sécurité Protection de la Santé	10 000,00 €	Auto-financement	75 000,00 €
Contrôle Technique	15 000,00 €	Fonds de concours CCEG	191 000,00 €
Travaux (y compris dépenses pour imprévus)	1 000 000,00 €	Emprunt	534 000,00 €
Voirie Réseau	80 000,00 €		
TOTAL	1 200 000,00 €	TOTAL	1 200 000,00€

Madame Frédérique GAUTIER s'interroge sur la teneur du projet de délibération pour la construction de l'école et de la salle multifonctions, alors que le budget n'est pas encore voté.

Monsieur le Maire répond que l'on pourra toujours revenir devant le conseil si le plan de financement n'est pas accepté. Il précise que nous sommes dans le lancement de la procédure mais que l'on n'est pas obligé d'aller au bout du projet. Ces délibérations servent essentiellement au montage de dossiers de subventions bien en amont de la réalisation des projets.

Monsieur Dominique THIBAUD ajoute que la subvention tennis est directement liée au nombre de joueurs professionnels. Il faut rajouter le CNDS (Centre National pour le Développement du Sport) qui autorise les subventions des joueurs amateurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 25 voix POUR et 1 ABSTENTION,

APPROUVE le projet de création d'un équipement sportif multifonctions ;

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement liée au projet ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés associés et l'ensemble des pièces liées ;

VALIDE le plan de financement tel que présenté ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter toutes aides et subventions.

4. AUTRES INFORMATIONS

4.1. DATES

- Samedi 24 février : Accueil des nouveaux arrivants – Aux Cèdres
- Mardi 13 mars à 20 h : Conseil Municipal

Toutes les questions à l'ordre du jour ayant été abordées, Monsieur le Maire clôt la séance.
Fin de la séance : 22h38.

François OUVRARD
Maire

Mme Monique REY

M. Arnaud LOISON

Mme Fabienne BARDON

M. Jean-Paul DAVID

Mme Annick PIERS

M. Jean-Pierre DELSOL

Mme Christine BURCKEL

M. Dominique THIBAUD

M. Paul SEZESTRE

M. Alain GANDEMER

M. Philippe BAGUELIN

M. Patrick GIRARD

Mme Véronique BARBIER

Mme Frédérique GAUTIER

Absent excusé

Mme Annie ROCHEREAU-PRAUD

M. Didier DAVAL

Mme Marielle NOBLET-BOUGOUIN

Absente excusée

Absent excusé

M. Serge DREAN

Mme Laurence HERVEZ

M. Sébastien POURIAS

Absent excusé

Mme Claudine LE PISSART

Mme Carmen PRIOU

M. Thierry MERLIN

Absent excusé

M. Laurent DENIS

M. Christophe RICHARD

Mme Isabelle JOLY

Affiché le 12.02.2018